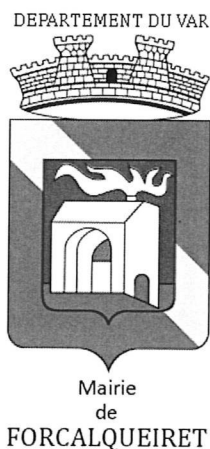


N°2024/006



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET

Le Maire de la commune de FORCALQUEIRET,  
VU le code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article 2122-22,  
VU la délibération n°2021/001 du 15 février 2021 portant délégations du conseil municipal au maire notamment au titre de l'alinéa 16 relatif à la défense de la commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions de l'ordre administratif et judiciaire,  
CONSIDERANT la requête introduite auprès du Tribunal Administratif de Toulon enregistrée sous le numéro 2402133-1 et communiquée à la commune le 18 juillet 2024, portant sur l'arrêté de refus de permis de construire en date du 13/02/2024 N° PC 08305923CO0027 pris par la commune de Forcalqueiret,  
CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner un avocat pour représenter et défendre les intérêts communaux dans cette affaire,

### DECIDE

#### ARTICLE 1

D'ester en justice et de désigner le cabinet BRL avocats associés afin de représenter et défendre les intérêts de la commune auprès du Tribunal administratif de Toulon dans l'instance n°2402133-1.

#### ARTICLE 2

Les conseillers municipaux seront informés de cette décision sans délai et il en sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### ARTICLE 3

La Directrice générale des services et le Trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

#### Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

#### Rendu exécutoire après :

- Transmission en Préfecture le 19/07/2024
- Affiché le 19/07/2024

Fait à Forcalqueiret le 19/07/2024,



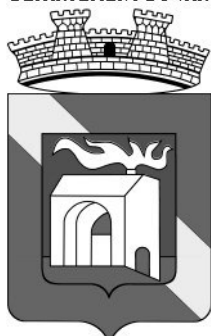
Le Maire, Gilbert BRINGANT

**AR Prefecture**

083-218300598-20240719-D2024\_006-AR  
Reçu le 19/07/2024

N°2024/006

DEPARTEMENT DU VAR



Mairie  
de  
FORCALQUEIRET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE  
DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET**

Le Maire de la commune de FORCALQUEIRET,  
VU le code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article 2122-22,  
VU la délibération n°2021/001 du 15 février 2021 portant délégations du conseil municipal au maire notamment au titre de l'alinéa 16 relatif à la défense de la commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions de l'ordre administratif et judiciaire,  
CONSIDERANT la requête introduite auprès du Tribunal Administratif de Toulon enregistrée sous le numéro 2402133-1 et communiquée à la commune le 18 juillet 2024, portant sur l'arrêté de refus de permis de construire en date du 13/02/2024 N° PC 08305923CO0027 pris par la commune de Forcalqueiret,  
CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner un avocat pour représenter et défendre les intérêts communaux dans cette affaire,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

D'estimer en justice et de désigner le cabinet BRL avocats associés afin de représenter et défendre les intérêts de la commune auprès du Tribunal administratif de Toulon dans l'instance n°2402133-1.

**ARTICLE 2**

Les conseillers municipaux seront informés de cette décision sans délai et il en sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**ARTICLE 3**

La Directrice générale des services et le Trésorier principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Le Maire,**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Forcalqueiret le 19/07/2024,

Rendu exécutoire après :

- Transmission en Préfecture le 19/07/2024
- Affiché le 19/07/2024

Le Maire, Gilbert BRINGANT